



## COMMUNIQUÉ D'INFORMATION A LA POPULATION

### Inondations - Bulletin n°3 Ville de Redon

Mardi 28 janvier 2025 – 12h

Le Maire de Redon vous informe sur le phénomène inondation actuellement en cours et les moyens mis en œuvre pour la sauvegarde de la population.

#### Informations sur le phénomène et son évolution

##### Description du phénomène

Aujourd'hui à 10h35, nous avons noté les niveaux suivants :

- Redon Canal : 5,40 mètres (crue de 1995 : 5,56 m)
- Redon Vilaine : 4,79 mètres (crue de 1936 : 5,46 m)

##### Conséquences actuelles

Le Service de Préviation des Crues a placé notre secteur en niveau de vigilance rouge pour la Vilaine et en vigilance orange pour l'Oust. Plusieurs secteurs et quartiers de la ville sont impactés par la montée de l'eau.

En complément des arrêtés de fermeture de voies pris hier, de nouveaux axes ont été fermés à la circulation et interdits au stationnement :

- Rue du Val
- Boulevard d'Armorique
- Chemin de la Barge
- Quai Jean Bart et rues adjacentes
- Rue Jacques Cartier
- Chemin de la Marionnette
- Rue de la Marionnette
- Rue des Marais
- Quai de Brest, Duguay-Trouin, Saint-Jacques
- Route départementale 65 (ancienne route de Saint Perreux)
- Rue de la Goule d'eau
- Boulevard Bonne Nouvelle
- Rue de Grand-cours
- Rue de Vannes (côté zone portuaire)
- Rue des Noés (entre le rond-point des Marais et la rue de l'Oust)

##### Evolution attendue du phénomène

Les crues de l'amont de la Vilaine et de l'Oust continuent leur évolution vers la Vilaine aval. La phase de montée de crue se poursuit aujourd'hui.

##### Côtes prévues en l'après-midi du 29 janvier 2025 à 16h

- Redon [quai Duguay-Trouin] (Vilaine) : la côte devrait être de 4,79 m (prévision centrale) et pourrait atteindre 5,01 m (prévision haute).  
*Valeur de référence, crue de 1936 : 5,46 m*
- Redon [canal] [Ecluse d'Oust] (Canal de Nantes) : la côte devrait être de 5,18 m (prévision centrale) et pourrait atteindre 5,50 m (prévision haute).  
*Valeur de référence, crue de 2001 : 5,62 m*

Les informations sur la prévision des crues sont disponibles sur le site internet [www.vigicrues.ecologie.gouv.fr](http://www.vigicrues.ecologie.gouv.fr)

Les informations sur les voies de circulation départementales sont disponibles sur le site internet <https://www.ille-et-vilaine.fr/inforoute>

### Les mesures prises par les services publics

En conséquence, la Ville a pris les dispositions suivantes :

- Le Plan Communal de Sauvegarde a été déclenché hier, lundi 27 janvier, sous la direction du Poste de Commandement Communal présidé par le Maire, en lien avec les services de l'Etat, de la Région, du Département, de Redon Agglomération, de la Gendarmerie, du Service Départemental d'Incendie et de Secours 35, de l'Etablissement Public Territorial de Bassin Eaux et Vilaine et d'Enedis.
- Une communication porte à porte s'est engagée lundi 27 janvier auprès des habitants des zones concernées et se poursuit aujourd'hui.
- La distribution de matériaux (parpaings et madriers) au sein de différents quartiers directement impactés par la montée de l'eau se poursuit aujourd'hui.
- Le centre d'hébergement d'urgence est ouvert dans la salle Lucien Poulard. La Croix rouge accueille et prend en charge les sinistrés qui n'ont pas trouvé d'autres solutions d'hébergement.
- En parallèle, le Centre communal d'action sociale a pris contact avec les personnes isolées.
- Un centre d'accueil téléphonique a été ouvert (voir ci-dessous).
- Des élus et des agents des services de la Ville et du CCAS sont mobilisés 24h sur 24, en concertation étroite avec les services de l'Etat, de la Région, du Département, de Redon Agglomération, de la Gendarmerie, du Service Départemental d'Incendie et de Secours 35, de l'Etablissement Public Territorial de Bassin Eaux et Vilaine et d'Enedis, afin de prendre les mesures adéquates.
- A la demande de la Ville, la sécurité civile installe actuellement un barrage amovible sur le quai Jean Bart.
- Une surveillance renforcée des zones à risque d'inondations se poursuit.

### Consignes à appliquer par la population

Les habitants doivent appliquer les consignes suivantes :

- Ne s'engager en aucun cas, à pied ou en voiture, sur une voie immergée
- Se renseigner avant d'entreprendre vos déplacements et être très prudents
- Respecter les déviations mises en place
- Respecter les consignes données par les services de sécurité
- Ne pas se promener le long des berges de rivières et des quais
- Dans les zones inondables, surveiller la montée des eaux et anticiper la mise hors d'eau des mobiliers et biens à protéger (papiers officiels, médicaments...). Les zones en sous-sol, notamment les parkings souterrains, peuvent être dangereuses.
- Rester en vigilance.

*Prochain communiqué : Mardi 28 janvier 2025 à 19h*

Ce communiqué et les suivants, et toutes les informations sur la situation, seront disponibles sur le site internet de la Ville [www.redon.fr](http://www.redon.fr) et la page Facebook « Vivre à Redon »

**CENTRE D'ACCUEIL TÉLÉPHONIQUE 24 H SUR 24**  
**Ligne exclusivement dédiée aux informations concernant les inondations**  
**02 99 71 03 00**

[communication@mairie-redon.fr](mailto:communication@mairie-redon.fr)

Tél : 02 99 71 05 27